

La FNATH rencontre la Secrétaire d'Etat aux victimes

Quelques jours avant la cérémonie d'hommages aux victimes d'attentats en septembre dernier, la FNATH était reçue par Juliette Méadel, secrétaire d'Etat aux victimes. S'appuyant sur notre expérience quasi-centenaire, les représentants de la FNATH ont également insisté sur la nécessité que le secrétariat d'Etat s'implique dans l'amélioration des droits des victimes en général, au-delà des actualités sanglantes et tragiques. La Secrétaire d'Etat a été attentive et a souhaité pouvoir s'impliquer sur l'ensemble des sujets en lien avec notre association.

[En savoir plus](#)

Revendications



Des excédents, mais pour qui ?

La branche accidents du travail – maladies professionnelles (AT-MP) est excédentaire depuis 2013. Pour autant, une fois encore dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, aucune mesure n'est annoncée pour améliorer l'indemnisation des victimes du travail. La FNATH, qui ne manque

Accès aux droits



Meilleure coordination entre les régimes

Les personnes ayant relevé au cours de leurs carrières de différents régimes d'assurance (salarié, non salarié...) ont droit, depuis le 1er juillet 2016 (décret du 24 mai 2016), au versement d'une pension d'invalidité coordonnée calculée sur les 10 meilleures années d'assurance,

Vie de l'association



Un nouveau partenaire financier

Un nouveau partenaire financier rejoint la Fnath : vousfinancer.com. Au-delà de solutions d'assurance emprunteur que la Fnath peut apporter à ce réseau de 130 agences en France, ce dernier propose à nos adhérents de trouver un financement.

pourtant pas d'idées pour améliorer un système d'indemnisation qui n'a pas évolué depuis 1898, demande que les excédents profitent aux victimes ! C'est ce que nous avons rappelé dans la presse et au conseil de la CNAMTS lors de l'examen du PLFSS.

[En savoir plus](#)

tous régimes confondus et non plus sur la seule période du régime actuel. Concrètement, pour un salarié du régime général depuis deux années mais qui a travaillé pendant toute sa carrière en tant que commerçant, ses 10 meilleurs salaires annuels seront retenus, et non plus les seules années du régime général (en l'occurrence deux dans cet exemple).

[En savoir plus](#)

Par exemple, de nombreux adhérents recherchent un crédit immobilier pour mener à bien leur projet de vie. Notre partenaire est là pour trouver le financement aux meilleures conditions. Sur simple présentation d'un justificatif d'adhésion à la Fnath, vous bénéficiez d'une réduction de **25 % des honoraires de courtage**.

En savoir plus : www.fnathservices.com

Aux côtés des accidentés de la vie

Maladie de Lyme

Marisol Touraine, ministre de la santé, a dévoilé le 29 septembre le contenu du [plan national de lutte contre la maladie de Lyme](#). De plus en plus contacté par des malades inquiets et en recherche d'information, la FNATH, présente sur l'ensemble du territoire, salue ce plan qui contient un nombre important d'actions visant à renforcer la prévention, la formation, l'accompagnement des victimes et la recherche, tout en regrettant l'absence d'actions spécifiques à destination des personnes exposées dans le cadre de leur métier & agrave; ce risque. Afin de documenter cette question et d'apporter des réponses éclairées à cette problématique particulière, la FNATH, comme lui en donne la possibilité [l'article L1313-3 du code de la santé publique](#), va préparer un dossier de saisine de l'agence nationale chargé de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

En savoir plus : [Lire le communiqué de presse de la FNATH](#)

A lire sur fnathservices.com

Protection contre les accidents de la vie : une offre exclusive pour les adhérents

Chaque année, 11 millions d'accidents de la vie courante se produisent chaque année. Par ailleurs, 2 fraudes à la minute sont constatées pour les achats par carte bancaire sur Internet. La Fnath se devait au-delà du soutien qu'elle apporte aux accidentés de la vie de rechercher une solution pour permettre à ses adhérents de protéger leur famille en cas d'accident de vie privée. C'est pourquoi elle a conclu un accord de partenariat avec Axa Assurance pour permettre à ses adhérents de bénéficier du contrat de Protection Familiale Intégrale AXA. Cet accord exclusif vient d'être reconduit. Il intègre tout à la fois une garantie des accidents de la vie et des dangers liés à Internet et une réduction de 40% pour les adhérents de la Fnath. En savoir plus : www.fnathservices.com